

déi Lénk

Résolution N°5 votée par le 22e Congrès National de déi Lénk le 27 avril à Mertert

Sauvons Gaza

En 2024, lors de son 21^e congrès, déi Lénk avait déjà exigé la fin des attaques israéliennes, de l'occupation et de la persécution du peuple palestinien. À cette occasion, nous avons lancé un appel urgent au gouvernement luxembourgeois ainsi qu'à l'Union européenne afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations du droit international et soutiennent les travaux de la Cour internationale de justice (CIJ) et de la Cour pénale internationale (CPI).

Nous avons également réaffirmé notre solidarité avec les organisations et mouvements progressistes, tant israéliens que palestiniens, qui luttent pour la démocratie et l'égalité des droits pour toutes et tous.

Pourtant, Israël a poursuivi — et même intensifié — ses attaques. Le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu continue de mener une politique de nettoyage ethnique, voire de génocide, dans les territoires palestiniens.

Les 28 mars, 24 mai et 19 juillet 2024, la Cour internationale de justice a rendu plusieurs ordonnances à l'encontre d'Israël : elle a exigé le libre accès de l'aide humanitaire à Gaza, la cessation des attaques contre Rafah, et a qualifié les annexions et les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est d'illégales, assimilant l'occupation à une forme d'apartheid.

Le 23 septembre, Israël a lancé une nouvelle invasion du Liban, après des mois de bombardements, d'intimidations et d'attaques ciblées ayant fait de nombreuses victimes. Ce n'est que le 27 novembre qu'un cessez-le-feu a été signé avec le Hezbollah. Toutefois, Tsahal continue d'occuper une partie du territoire libanais et les attaques se poursuivent, bien que de manière plus sporadique.

Le 21 novembre, la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu, Yoav Gallant et plusieurs dirigeants du Hamas. Malgré cela, plusieurs États — dont les États-Unis, la Pologne et la Hongrie — ont déclaré qu'ils ne comptaient pas appliquer ces mandats.

Un cessez-le-feu a été établi à Gaza le 19 janvier 2025, accompagné d'un échange partiel de prisonniers. Ce dernier a été rompu par Israël le 18 mars, après que l'aide humanitaire ait été coupée dès le 2 mars.

Le 13 mars, la Commission d'enquête internationale indépendante sur les territoires palestiniens occupés a accusé Israël d'actes génocidaires, de destruction systématique des infrastructures médicales, et d'avoir recours à des violences sexuelles comme stratégie de guerre à Gaza.

Un vaste mouvement de solidarité internationale avec la Palestine s'est depuis développé. Des manifestations ont lieu régulièrement dans les capitales et grandes villes à travers le monde. Aux États-Unis notamment, mais aussi au Royaume-Uni, en Belgique et aux Pays-Bas, des campements étudiants ont vu le jour avant d'être violemment réprimés par les autorités locales. Malgré cette répression, le mouvement continue de croître, y compris en Israël.

Au Luxembourg, des manifestations hebdomadaires rassemblent chaque samedi des centaines d'activistes. Depuis l'été 2024, les « Collectifs pour la Palestine », qui réunissent huit organisations, coordonnent ces événements, ainsi que des conférences, projections de documentaires et autres actions publiques et caritatives. Ce mouvement bénéficie d'un large soutien de la part de membres de déi Lénk.

Deux pétitions publiques ont rencontré un fort écho : l'une pour la reconnaissance de l'État palestinien, l'autre pour l'instauration de sanctions contre Israël pour les crimes commis au Proche-

Orient. La première a été débattue à la Chambre des députés le 24 juin 2024, et la seconde devrait suivre prochainement. Pourtant, Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères, estime toujours que "le moment opportun" n'est pas encore venu, bien que dix nouveaux États — dont la Norvège, l'Irlande, l'Espagne et la Slovaquie — aient reconnu l'État palestinien depuis l'an dernier.

En une année seulement, malgré un cessez-le-feu temporaire de deux mois, plus de 20 000 Palestiniens ont été tués à Gaza. Le bilan total depuis octobre 2023 dépasse désormais les 52 000 morts, incluant de nombreux journalistes, médecins, secouristes, humanitaires et autres personnels protégés par le droit international. L'infrastructure civile de Gaza est presque entièrement détruite, et l'accès à l'eau potable, à la nourriture et aux soins médicaux est gravement compromis. De nombreuses organisations alertent sur des risques de famine et d'épidémies. Il est plus urgent que jamais de s'opposer aux crimes perpétrés par Israël au Proche-Orient et d'exprimer notre solidarité envers les populations palestiniennes et libanaises, mais aussi avec l'opposition israélienne progressiste.

Le 22^e congrès de déi Lénk revendique fermement :

- l'arrêt immédiat de toutes les attaques israéliennes à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, au Liban, en Syrie et ailleurs au Proche-Orient ;
- une aide humanitaire suffisante pour les populations martyrisées de la région ;
- la libération immédiate de tous les otages et prisonniers politiques ;
- le retrait total des troupes israéliennes des territoires occupés ;
- le droit au retour et à réparation pour tous les réfugiés palestiniens ;
- le droit à l'autodétermination démocratique du peuple palestinien.

Le Luxembourg et l'Union européenne doivent :

- reconnaître immédiatement un État palestinien dans les frontières internationalement reconnues de 1967 ;
- suspendre l'accord d'association entre l'UE et Israël tant que cet État ne respecte pas le droit international et les droits humains du peuple palestinien ;
- mettre en place des sanctions à l'encontre de l'État israélien et de toutes les entités impliquées dans le génocide à Gaza, l'oppression du peuple palestinien et la colonisation illégale des territoires occupés ;
- soutenir la CIJ, la CPI, ainsi que toutes les juridictions nationales et internationales menant des enquêtes et des poursuites contre les crimes commis par Israël depuis 2023.

Nous exprimons notre solidarité avec tous les peuples opprimés ou colonisés, et en particulier avec les mouvements progressistes de gauche engagés dans les luttes de libération.

Le 22^e congrès lance un appel urgent :

- à soutenir le mouvement de solidarité avec la Palestine, tant au niveau national qu'international ;
- à s'opposer à toute criminalisation du droit à la liberté d'expression, d'organisation et de rassemblement, comme on l'observe dans certains pays ;
- à renforcer le soutien actif aux campagnes BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions).

Enfin, nous appelons les partis politiques et la société civile luxembourgeoise à rejoindre le mouvement de protestation, à s'engager dans des actions de boycott, de désinvestissement et de sanctions pour faire pression sur l'État d'Israël.

Mertert, le 24 avril 2025